

Vous êtes ici : [Accueil IMT](#) [Qui sommes-nous](#) [Les partenariats](#)

## Les partenariats

---

Les écoles de la Chambre de commerce et d'industrie sont en prise directe avec les entreprises de la région grenobloise et répondent à leurs besoins en personnel qualifié. Elles travaillent en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et la Ville de Grenoble.

2 000 entreprises artisanales, PME, grandes entreprises ou établissements publics accueillent les jeunes en contrat d'alternance. Les conseils en alternance et les formateurs les rencontrent régulièrement. Les organisations professionnelles, patronales et les syndicats de salariés sont représentés au sein du conseil de perfectionnement de l'établissement.

### Institutions

#### Le Conseil Régional Rhône Alpes

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région contribue au financement de l'établissement tant pour son fonctionnement que pour les investissements. La Région et l'Etat ont mis en place en juillet 2011 un Contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage. Les objectifs de ce Contrat sont notamment :

- l'augmentation du nombre d'apprentis dans les cinq prochaines années pour arriver à environ 53 000 d'ici 2015
- le développement du nombre et de la qualité des formations dispensées et de la qualité des conditions de vie des apprentis.

La politique du Conseil Régional en faveur de l'apprentissage met l'accent sur l'amélioration des conditions de formation et de vie des apprentis : la **bourse d'équipement professionnel des jeunes (BEPJ)** a été revalorisée depuis 2008 et **un fonds de solidarité** aux jeunes les plus en difficulté a également été créé dans les Centres de formation d'apprentis (CFA).

Les employeurs bénéficient d'aides de la Région. Grâce aux **AEA (Aides aux Employeurs d'Apprentis)**, tout employeur de Rhône-Alpes, qui conclut un contrat d'apprentissage, perçoit une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 euros. Afin d'inciter les petites entreprises à accueillir des apprentis, des bonifications sont également prévues pour les PME de moins de 20 salariés et pour les employeurs embauchant des apprentis préparant un diplôme de premier niveau de qualification.

#### L'Etat

L'IMT et ses écoles dépendent du Rectorat de l'Académie de Grenoble pour la partie pédagogique et l'organisation des examens des diplômes de l'Education Nationale (CAP, BP, MC, Bac professionnel, BTS). Les formateurs bénéficient d'une autorisation d'enseigner délivrée par les services du Rectorat (Délégué à l'Apprentissage et aux Enseignements Technologiques).

Par ailleurs, l'IMT et ses écoles ont bénéficié d'un appui financier aux investissements pour la construction de nouveaux bâtiments et la réhabilitation de l'hébergement dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir de l'Etat.

Enfin, la Direction de l'IMT travaille en lien étroit avec l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi/ (DiRECCTE).

## Les Missions locales

La Direction de l'IMT est administrateur des différentes missions locales du bassin et plus largement du Sud Isère. L'établissement collabore sur le sujet de l'augmentation des accompagnements des jeunes Missions locales vers l'apprentissage. L'IMT se mobilise sur les réunions spécifiques apprentissage, les job dating, les visites de l'établissement et accompagne plus particulièrement les jeunes suivis en Mission locale. Un accent supplémentaire est mis sur les métiers en tension.

## Handicap et démarche H+



Le CFA s'est inscrit depuis de nombreuses années dans la démarche d'accueil de publics en difficultés en particulier ceux bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleurs Handicapés. La démarche H+ nous permet de maintenir la dynamique de l'intégration de ce public. Le CFA dispose de 5 référents répartis dans plusieurs secteurs.

Des conventions sont signées chaque année avec des partenaires afin de faciliter l'intégration et la formation de ce public :

- [APF](#) (Association des Paralysés de France) : avec l'ESAT Pré clou.
- [ITEP de Biviers](#) (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).
- [AFIPH](#) : AFIPH Emploi compétences (Association familiale de l'Isère pour personnes Handicapées).
- [FAFIH](#) : Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'Hôtellerie, de la Restauration, des loisirs et des Activités de Tourisme.

Les référents et les enseignants bénéficient des formations et journées d'échange organisés par le [CRDI](#).

Des liens étroits avec le CAD ([Centre d'Aide à Décision](#)) de la CMAI permet la mise en place rapide des adaptations tant au CFA qu'en entreprise, grâce à des échanges avant l'entrée en formation, et des rencontres avec l'ensemble des acteurs de la formation de ces apprentis.

Des référents « relais » seront formés dès 2017 afin d'améliorer l'accueil et le suivi des apprenants TH dans tous les secteurs.

## Démarche H+

L'IMT reçoit plus de 35 apprentis en situation de handicap depuis de très nombreuses années. L'établissement, est en partenariat avec différentes structures (ITEP, IME, SESSAD...) et associations, APF (Association des Paralysés de France) et l'AFIPH (Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées). Avec le soutien de l'AGEFIPH, l'IMT soit des parcours adaptés pour des jeunes déficients intellectuels, parcours visant l'accès à la qualification professionnelle et l'intégration dans le milieu ordinaire, soit l'intégration dans des groupes classes avec la mise en place d'adaptation pédagogique.

Cette expérience cumulée, au service de tous fait de l'IMT un campus exemplaire pour l'accompagnement des apprentis handicapés. L'établissement est totalement accessible pour quasiment tout type de handicap et des référents dédiés sont à votre disposition dans chaque secteur d'activité, afin de personnaliser l'accompagnement, y compris en présentant des dossiers d'adaptation. L'intégration dans les groupes-classes se fait sans problème et contribue généralement à une dynamique que nous encourageons. Certains enseignants de l'IMT sont également formés pour l'accompagnement des apprentis en situation de handicap.

## Entreprises

L'IMT et ses écoles ont une stratégie forte de création de partenariats avec les grandes entreprises. Au service du développement économique et géré par la CCI, il est logique que le CFA mette tout en œuvre pour permettre aux grandes entreprises de s'investir pleinement dans l'apprentissage à ses côtés.

Les partenariats peuvent se décliner et se définir sur les axes suivants :

- Analyse des besoins et GPEC
- Aide à la construction d'un plan pluriannuel de développement de l'apprentissage
- Aide au positionnement d'apprentis (candidatures)
- Organisation de job-dating
- Organisation d'informations collectives (en cas de gros besoins de recrutement) et mise en relation avec les candidats
- Implication de formateurs entreprises dans la pédagogie
- Constitution de groupes dédiés (pour une enseigne)
- Intégration de formateurs entreprises pour assurer tout ou partie des enseignements technologiques et professionnels

- Ingénierie commune des formations à partir des référentiels et des besoins d'entreprise
- Installation d'académie/campus d'entreprise sur le site
- Co-construction de référentiels spécifiques
- Transfert de savoir-faire.

L'IMT pratique ces partenariats depuis maintenant plus de 10 ans et sait parfaitement s'adapter aux différentes cultures d'entreprises. Les entreprises suivantes nous ont fait confiance pour la mise en place de partenariats d'envergure : Carrefour, La Poste, EDF, Orange, Veolia Environnement, Schneider Electric, Galeries Lafayette, Alstom, Becton et Dickinson...

Les partenariats avec les grandes entreprises permettent une utilisation plus stratégique de la taxe d'apprentissage dans une approche gagnant-gagnant. L'entreprise contribue au financement et au développement du CFA par le versement de la taxe. Le CFA intègre les besoins et la culture de l'entreprise dans sa pédagogie, tout en respectant le référentiel et en améliorant l'employabilité des jeunes apprenants.

## Les branches professionnelles

Les branches professionnelles sont non seulement présentes de façon formelle dans le Conseil de perfectionnement du CFA, mais elles sont aussi interrogées régulièrement pour définir les besoins et construire le Projet d'Etablissement.

Cette démarche fait partie du quotidien des relations avec toutes les branches dont les métiers sont représentés à l'IMT, toutefois tous les 3 ans, les Présidents et Secrétaires Généraux des fédérations, syndicats et branches départementales ou régionales sont interrogés pour affiner les besoins et engager un travail prospectif.

L'IMT se doit d'anticiper sur les besoins d'une profession. Entre le moment où celle-ci exprime le besoin et le moment où le jeune est compétent, diplômé et disponible sur le marché du travail, il se passe en moyenne 4 ans. Si ce travail d'anticipation ne se faisait pas sérieusement, le risque serait de former des jeunes gens à des qualifications obsolètes ou inutiles ou de le former trop tard et de mettre l'entreprise en déficit de recrutement (métier en tension).

L'IMT écoute « le marché » et propose à l'ouverture, des sections plébiscitées et soutenues par les secteurs et organisations professionnelles. L'interprofessionnel est aussi interrogé, notamment pour contribuer à l'évaluation des besoins sur les fonctions transversales (commerciales, assistanat, management) souvent peu analysés par les branches sectorielles.



•



•



•

